



FRANCE
NATION
VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer



Evaluation finale de la mise en œuvre de la charte

Parc national des Calanques
27 Mars 2024

Phase 3 : Synthèse de l'évaluation, réponse aux questions évaluatives et recommandations



Crédit photos, de haut en bas, gauche à droite :
G. Delpont, V. Liebault, N. Jublier, F. Ramognino

| Version/Indice | | 3 |
|--|--|---|
| Date | 27/03/2024 | |
| Nom de fichier | PNC_Phase3_Evaluation_Vdef | |
| N° de contrat | 2023522 | |
| Maître d'ouvrage | Établissement public du Ministère de la Transition écologique Parc national des Calanques 141 avenue du Prado 13008 Marseille | |
| Interlocuteur | Giacomo BALDIN, Responsable partenariats et évaluation Gaelle BERTHAUD, Directrice du Parc | |
| Biotope Responsables du projet | Valentine ANDRE | Contact : vandre@biotope.fr Tél : 07 57 76 05 83 |
| Biotope, Responsables de qualité | Magalie LACROIX Directrice d'études | Contact : mlacroix@biotope.fr Tél : 04 89 26 03 60 |
| Co-traitant | Laurent Barbut EPICES | Contact : laurent.barbut@epices-net.fr Tél : 06 76 13 84 03 |

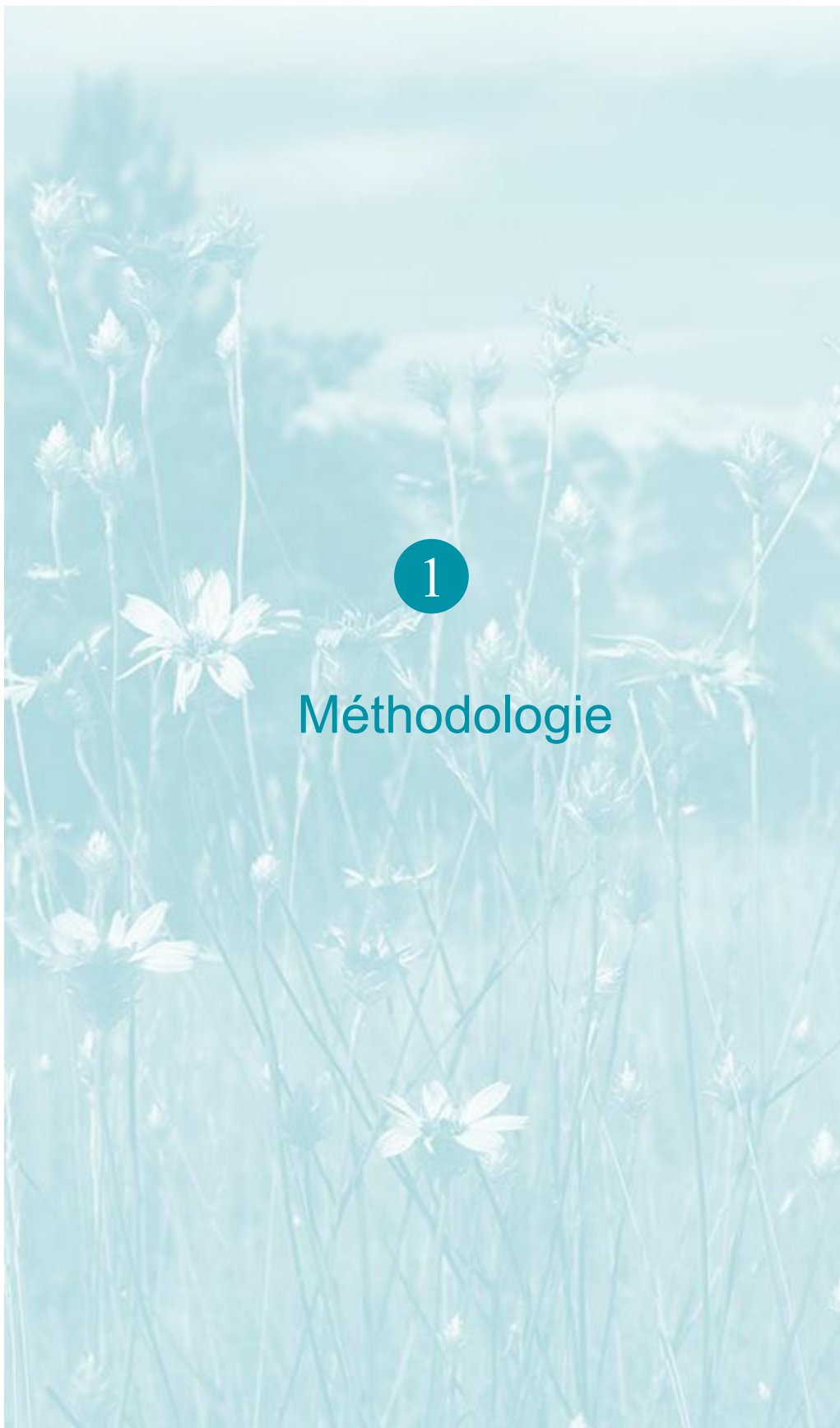
Sommaire

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Méthodologie | 5 |
| 1 | Contexte de l'évaluation | 6 |
| 2 | Méthodologie appliquée par phase | 7 |
| 2.1 | Le diagnostic territorial (phase 1) | 7 |
| 2.2 | La consultation des acteurs (phase 2) | 7 |
| 2.3 | Réponses aux questions évaluatives et recommandations (phase 3) | 9 |
| 3 | Limites de l'évaluation | 10 |
| 2 | Réponses aux questions évaluatives | 11 |
| 1 | Enjeu transversal | 12 |
| 1.1 | Dans quelle mesure les objectifs et orientations de la Charte sont-ils toujours pertinents, au regard de l'évolution du contexte, des enjeux et des défis du Parc national ? | 12 |
| 1.2 | Les moyens (humains, financiers, organisationnels) mobilisés ont-ils été suffisants ? Les collectivités allouent-elles des moyens financiers à l'accueil du public ? | 14 |
| 2 | Enjeu 1 : La conservation des habitats | 16 |
| 2.1 | Dans quelle mesure le projet de territoire a-t-il permis de préserver la biodiversité, un haut niveau de naturalité et la quiétude (pour les espèces non-humaines) en cœur de Parc national ? | 16 |
| 2.2 | Dans quelle mesure les actions sur les sites dégradés et la gestion des pressions ont-elles permis de restaurer les milieux, notamment littoraux ? | 17 |
| 3 | Enjeu 2 : La gestion de la fréquentation | 18 |
| 3.1 | En quoi la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis d'apaiser la fréquentation afin de limiter ses impacts sur le territoire ? | 18 |
| 3.2 | En quoi la charte a-t-elle permis de maintenir le cœur de Parc national comme espace de ressourcement et de quiétude (ressenti de naturalité) ? | 19 |
| 4 | Enjeu 3 : L'appropriation du projet Parc national | 19 |
| 4.1 | Dans quelle mesure le projet de Parc national a-t-il réussi son ancrage territorial ? | 19 |
| 4.2 | Comment les politiques de sensibilisation des différents publics et l'éducation à l'environnement ont permis une meilleure appropriation des enjeux ? | 20 |
| 5 | Enjeu 4 : La gestion des ressources halieutiques | 21 |
| 5.1 | En quoi les mesures de réglementation sur les prélèvements en mer ont-elles été efficaces pour améliorer la fonctionnalité et la productivité des écosystèmes marins ? | 21 |
| 5.2 | En quoi le Parc national a-t-il été un soutien pour un modèle de pêche aux petits métiers artisanale et durable ? | 21 |
| 3 | Conclusions et recommandations | 23 |
| 1 | Synthèse du diagnostic et de la phase de consultation | 24 |

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1.1 | Une démarche contribuant à la culture d'évaluation du Parc national | 24 |
| 1.2 | Des actions concrètes et significatives menées pour atteindre les objectifs | 24 |
| 1.3 | Mais des pressions et des enjeux qui se maintiennent, voire qui s'amplifient | 26 |
| 1.4 | Des MARcoeurs graduellement engagées | 26 |
| 1.5 | Des objectifs de gestion toujours pertinents au regard de l'évolution du territoire | 27 |
| 2 | Recommandations | 28 |
| 2.1 | Une première recommandation sur le prolongement de la charte actuelle | 28 |
| 2.2 | Autres recommandations transversales | 29 |
| 2.3 | Recommandations thématiques | 30 |

1

Méthodologie



1 Méthodologie

1 Contexte de l'évaluation

Le Parc national des Calanques est le premier Parc national à avoir validé sa charte (en avril 2012) d'après la loi n°2006-436 du 14 avril 2006. Le contexte national d'évaluation et de révision des chartes de Parcs nationaux est défini par l'Article L331-3 du Code de l'environnement : l'EPPN des Calanques doit évaluer l'application de la charte et délibérer sur l'opportunité de sa révision 12 ans au plus après son approbation. Le Conseil d'administration du Parc national se prononce en avril 2024 au plus tard sur l'opportunité ou non de réviser sa Charte.

Dans ce contexte, le Parc national des Calanques se penche sur les modalités d'évaluation de la mise en œuvre de la charte depuis 2019.

Le périmètre d'évaluation a été circonscrit à 10 questions évaluatives réparties autour de 4 grands enjeux thématiques et deux enjeux transversaux :

- **Conservation des habitats**
 - Dans quelle mesure le projet de territoire a-t-il permis de préserver la biodiversité, un haut niveau de naturalité et la quiétude (pour les espèces non-humaines) en cœur de Parc national ?
 - En quoi la charte a-t-elle permis de maintenir le cœur de Parc national comme espace de ressourcement et de quiétude (ressenti de naturalité) ?
- **Régulation de la fréquentation**
 - En quoi la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis d'apaiser la fréquentation afin de limiter ses impacts sur le territoire ?
 - En quoi la charte a-t-elle permis de maintenir le cœur de Parc national comme espace de ressourcement et de quiétude (ressenti de naturalité) ?
- **Appropriation du projet de Parc national**
 - Dans quelle mesure le projet de Parc national a-t-il réussi son ancrage territorial ?
 - Comment les politiques de sensibilisation des différents publics et l'éducation à l'environnement ont permis une meilleure appropriation des enjeux ?
- **Gestion durable de la ressource halieutique**
 - En quoi les mesures de réglementation sur les prélèvements en mer ont-elles été efficaces pour améliorer la fonctionnalité et la productivité des écosystèmes marins ?
 - En quoi le Parc national a-t-il été un soutien pour un modèle de pêche aux petits métiers artisanale et durable ?
- **Et deux enjeux transversaux**
 - Dans quelle mesure les objectifs et orientations de la Charte sont-ils toujours pertinents, au regard de l'évolution du contexte, des enjeux et des défis du Parc national ?
 - Les moyens (humains, financiers, organisationnels) mobilisés ont-ils été suffisants ? Les collectivités allouent-elles des moyens financiers à l'accueil du public ?

La présente étude consiste en l'évaluation de la mise en œuvre de la charte du Parc national pendant la période 2012 - 2023 avec l'objectif de fournir à l'EPPN des Calanques et à ses partenaires des recommandations pour aider le Conseil d'administration à se prononcer sur l'opportunité ou non de réviser la Charte.

L'évaluation de la mise en œuvre de la charte par les bureaux d'étude Biotope et EPICES s'est déroulée de juillet 2023 à mars 2024. Elle s'est organisée en 3 phases :

- Phase 1 : Elaboration d'un diagnostic de territoire ;
- Phase 2 : Consultation des acteurs internes et externes ;
- Phase 3 : Réponse aux questions évaluatives et recommandations.

1 Méthodologie

2 Méthodologie appliquée par phase

2.1 Le diagnostic territorial (phase 1)

Des entretiens de cadrage ont été réalisés avec la Direction du Parc national, le référent de l'évaluation et la Présidence du Conseil d'Administration afin de valider les enjeux à traiter prioritairement dans le diagnostic, en lien avec le choix des questions évaluatives. Ils ont également permis de prendre la mesure des données disponibles au sein du Parc national, notamment en termes d'indicateurs de type « contexte », « état », « pression », « réalisation » ou « résultats » pouvant être mobilisés dans le cadre du diagnostic.

Sur la base des 83 indicateurs répertoriés dans le référentiel évaluatif construit par l'EPPN, complété par une analyse bibliographique fine des documents disponibles, **a été dressé le bilan des tendances des différents enjeux identifiés lors du diagnostic de 2012 (cf. volume 1 de la charte, vis -à-vis** thèmes suivants : biodiversité terrestre et marine, qualité de l'eau et des sols, patrimoine culturel et patrimoine paysager.

Pour chaque thème, il a été mis en avant, l'état des enjeux associés, les pressions qu'ils subissent et les principales actions réalisées par l'EPPN ou ses partenaires.

Ont ensuite été analysés des facteurs d'influence prospectifs sur 3 domaines en particulier :

- La projection des changements climatiques en cours, susceptibles d'impacter le territoire à horizon 2050 ;
- Les tendances démographiques et socio-économiques susceptibles d'impacter la fréquentation et les usages du territoire ;
- L'évolution des espaces de solidarité écologique du territoire, en prenant en compte les trames verte et bleue.

Cette phase fait l'objet d'un rapport spécifique dédié (rapport de phase 1).

2.2 La consultation des acteurs (phase 2)

1) L'enquête en ligne

Le questionnaire d'enquête en ligne a été adressé le 7 décembre 2023 à l'ensemble des membres des différentes instances de gouvernance du Parc national des Calanques, à savoir :

- le conseil d'administration (membres titulaires et suppléants : 136 envois)
- le conseil économique, social et culturel (membres titulaires et suppléants : 47 envois)
- le conseil scientifique (24 envois)
- le comité de suivi et d'évaluation de la charte (23 membres, déjà destinataires car également membres des instances précédentes).

Après plusieurs relances, le questionnaire a été fermé le 9 janvier 2024 et a permis d'obtenir 50 réponses exploitables, soit un taux de réponse de 24% (50/207).

Les répondants sont majoritairement issus du conseil d'administration (40%) puis du CESC (32%) et du conseil scientifique (20%). Il s'agit très majoritairement de membres titulaires, et qui participent à ces différentes instances depuis au moins un an.

2) Les entretiens externes

15 structures ont été consultées dans le cadre d'entretien en face à face, d'une durée d'environ 1h30 :

1 Méthodologie

- DIRM Méditerranée
- Métropole Aix-Marseille
- Ville de Marseille
- Ville de Cassis
- Ville de La Ciotat
- Ville de La Penne sur Huveaune
- Conservatoire des espaces naturels PACA
- ONF
- CNRS
- WWF France
- Office de Tourisme Marseille
- CIQ Saména
- Groupement des chiroptères de Provence
- Septentrion
- Auberge de jeunesse La Fontasse (marqué Esprit Parc national)
- Club Alpin Français

Le choix des structures a été fait par le Parc national. Le nombre d'entretiens réalisables dans le temps imparti étant limité, cet échantillon ne couvre pas l'ensemble des catégories de partenaires du Parc national - pas de représentants de la pêche professionnelle ou des clubs de plongée par exemple. Par ailleurs, concernant les collectivités, les personnes interrogées ont été principalement les élus représentants la collectivité au conseil d'administration du Parc national, donc des élus plus sensibilisés aux enjeux du territoire du Parc national et connaissant mieux son action que les autres élus des collectivités du territoire.

3) Les entretiens avec l'équipe interne du Parc national

Cinq groupes ont été constitués : Chaque groupe comprenait 3 agents représentant l'équipe du Parc national : un chef de secteur, un chargé de mission et un technicien ou garde. Chaque groupe a été consulté durant environ 2h30.

| Groupe | Agents consultés |
|--|---|
| GROUPE 1: Conservation des <u>habitats marins</u> et gestion des <u>ressources halieutiques</u> | Patrick Bonhomme Jean-Patrick Durand Mathieu Imbert |
| GROUPE 2: Conservation des <u>habitats terrestres</u> | Olivier Ferrerira Patrice D'Onofrio Jérémy Boisseau |
| GROUPE 3: <u>Gestion de la fréquentation</u> (pressions, portes d'entrées, risque incendie, infractions et atteintes, transports et mobilité douce) | Julien Tavernier Lorraine Anselme Samuel Ayache |
| GROUPE 4: Appropriation du projet de Parc national (adhésion des habitants, information, sensibilisation et éducation à l'environnement) | Juliette Grossmith Laurent Gaillard Alain Mante |
| GROUPE 5: application de la charte en aire d'adhésion | Francis Talin Fabien Revest Alain Vincent |

1 Méthodologie

La phase de consultation repose donc sur ces trois méthodes de consultations :

- Une enquête en ligne ciblée auprès des membres des instances de gouvernance du Parc national ;
- La consultation d'acteurs externes ;
- La consultation des membres de l'équipe interne du Parc national.

Les questionnaires ont été structurés autour des 4 enjeux retenus dans le cadre de l'évaluation :

- La préservation de la biodiversité
- La gestion de la fréquentation
- La gestion des ressources halieutiques
- L'appropriation du projet Parc national.

Et portent sur :

- Les évolutions de ces 4 enjeux au cours des dernières 10 années et les facteurs explicatifs de ces évolutions,
- La perception des acteurs interrogés sur les actions menées par l'EPPN et leurs effets,
- L'implication des acteurs interrogés dans la mise en œuvre de la charte et dans le soutien de l'action du Parc national.

Cette phase a fait l'objet d'un rapport dédié (rapport de phase 2).

2.3 Réponses aux questions évaluatives et recommandations (phase 3)

Les réponses aux questions évaluatives sont issues :

1) Du croisement des résultats des différentes phases de l'étude :

- Le diagnostic 2023 du territoire (phase 1 de l'évaluation) ;
- Les consultations 2023 des acteurs (phase 2 de l'évaluation),

2) D'un atelier « Conclusions et Recommandations »

L'atelier de travail s'est déroulé le 20 février 2024 avec 15 participants regroupant des agents de l'EPPN et des partenaires externes afin de :

- Partager les réponses aux Questions évaluatives
- Proposer des solutions argumentées de conservation ou de modification de la charte
- Dégager des recommandations pour améliorer l'application de la charte actuelle.

Après un temps en commun d'appropriation des réponses aux questions évaluatives, les participants ont été répartis en 3 groupes :

- Groupe A – Biodiversité
- Groupe B et C – paysage, pêche, tradition, patrimoine
- Groupe D – Fréquentation et Appropriation

Chaque groupe a travaillé durant 1h30 sur les trois questions suivantes :

- Question 1 : Identifiez-vous des défauts d'application de la charte ? Quels sont les moyens à déployer pour passer à l'action ?

1 Méthodologie

- Question 2 : Quelles parties de la charte (objectifs ou mesures) nécessitent d'être absolument améliorées au regard des enjeux actuels et à venir (menaces, pressions, tendance du territoire) ?
- Question 3 : En conclusion, selon-vous et au regard des réponses aux questions évaluatives, quels seraient les recommandations prioritaires pour les prochaines années (horizon 2030) ? (relatives à la fois aux objectifs de la charte et aux mesures permettant de l'appliquer)

3) Et des travaux menés en parallèle par le Parc national, à savoir

- **L'analyse de l'application des MARcoeurs**: Les réflexions des évaluations préalables qui ont eu lieu par regard croisé inter-Parcs nationaux, et les conclusions synthétisées en interne par l'établissement Parc national des Calanques ont alimenté l'analyse sur les MARcoeurs de cette évaluation.
- **Le sondage 2023 sur l'appropriation du projet Parc national mené par le bureau d'études Nicaya pour le Parc national** : Ce sondage relatif à l'appropriation du projet du PNC a permis de consulter 3 687 répondants dont 89 % habitants de la Métropole.
- **Les résultats d'un atelier de travail, piloté en interne, par le Parc national, qui s'est déroulé le 9 janvier 2024 (d'une durée de 2h30), regroupant 13 personnes issues principalement du CA et du COSUEV**. D'une durée de 2h30, les participants sont apportés des compléments au diagnostic du territoire produit en phase 1 par les évaluateurs de Biotope / Epices et ont travaillé sur les les objectifs de la charte en s'interrogeant sur la question suivante : « le projet, représenté par les objectifs stratégiques de la charte, est-il toujours pertinent ? ».

Pour chaque question évaluative, les réponses se sont attachées à conclure sur :

- L'effort fourni par le Parc national des Calanques, en lien avec l'évolution des 4 enjeux au cours des 10 dernières années ;
- L'implication des acteurs interrogés dans la mise en œuvre de la charte ;
- La perception des différents acteurs sur l'effet propre des actions du Parc national et sur l'influence des facteurs externes.

Cette phase a fait l'objet d'un rapport dédié (rapport de phase 3). C'est l'objet du présent rapport.

3 Limites de l'évaluation

Les limites de l'évaluation portent en particulier sur :

- Le nombre d'indicateurs renseignés pour établir le diagnostic en phase 1 ;
- Le nombre d'acteurs consultés en phase 2, nécessairement limité : 50 réponses obtenus via l'enquête en ligne, 15 structures externes consultées, 15 agents du Parc national ;
- L'échantillon des acteurs consultés ne couvre pas l'ensemble des catégories de partenaires du Parc national ;
- Les thèmes de l'évaluation, centrés autour de 10 questions évaluatives portant sur 4 enjeux : Conservation des habitats, Régulation de la fréquentation, Appropriation du projet de Parc national, Gestion durable de la ressource halieutique ; Ces thèmes couvrent toutefois une grande partie de ceux abordés par la charte.
- Et le périmètre du territoire concerné par l'évaluation : le cœur et l'aire adjacente principalement, sans inclure l'aire maritime adjacente.

2

Réponses aux questions
évaluatives

2 Réponses aux questions évaluatives

1 Enjeu transversal

1.1 Dans quelle mesure les objectifs et orientations de la Charte sont-ils toujours pertinents, au regard de l'évolution du contexte, des enjeux et des défis du Parc national ?

Les objectifs et orientations ont été définis en 2012 au regard des menaces et enjeux identifiés dans la partie 3 de la charte.

Objectifs de 2012 identifiés pour le cœur du Parc national :

A - Préserver la biodiversité méditerranéenne terrestre et marine

- Obj I - Préserver ou restaurer le bon fonctionnement des écosystèmes
- Obj II - Protéger les éléments naturels de grande valeur patrimoniale
- Obj III - Favoriser la diversité biologique commune méditerranéenne sous toutes ses formes
- Obj IV - Proposer la création de réserves intégrales

B - Préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux

- Obj V - Limiter l'artificialisation, renforcer l'intégration paysagère des aménagements, rechercher la réversibilité
- Obj VI - Préserver la quiétude des lieux et les possibilités de ressourcement de chacun
- Obj VII - Limiter la « marchandisation » des sites et des paysages

C - Préserver et valoriser la richesse culturelle de la Méditerranée provençale

- Obj VIII - Réhabiliter, valoriser la ruralité et/ou la qualité des interfaces ville / nature
- Obj IX - Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et archéologique, et l'histoire des lieux
- Obj X - Favoriser le patrimoine culturel terrestre, littoral et maritime qui respecte durablement le territoire

D - Faire du cœur un espace de nature d'exception pour l'accueil, la découverte et la sensibilisation des publics

- Obj XI - Accueillir, éduquer et sensibiliser tous les publics à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques
- Obj XII - Trouver le bon équilibre entre développement des activités de pleine nature et protection de l'environnement, et garantir un « tourisme durable »
- Obj XIII - Maîtriser la fréquentation et organiser des pratiques sportives et de loisir écoresponsables

Orientations définies pour l'aire d'adhésion :

- Orientation 1 - Concourir à la protection des patrimoines naturels du cœur
- Orientation 2 - Apaiser les interactions Homme/nature
- Orientation 3 - Préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux
- Orientation 4 - Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

Le diagnostic de phase 1 de l'évaluation finale de la charte a montré que les actions portées par le Parc national et les divers acteurs partenaires ont permis de contenir les menaces identifiées en 2012. Des résultats positifs ressortent, tels que :

- Les importantes acquisitions de connaissance notamment sur le littoral ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau en lien avec l'arrêt des rejets de boues rouges de l'usine de bauxite, l'amélioration du système de traitement des stations d'épuration et les

2 Réponses aux questions évaluatives

démarches partenariales à grande échelle sur les bassins versants de l'Huveaune ou sur la rade de Marseille ;

- Les efforts de gestion de la fréquentation et d'organisation des activités, notamment sur le littoral (canalisation de la fréquentation, limitation par contingentement, partenariat avec les offices du tourisme) et en mer (organisation des activités de plaisance et de loisirs, partenariats avec les acteurs professionnelles (transports maritimes, loueurs), associés à de nombreuses actions de sensibilisation ;
- L'efficacité des réseaux de surveillance et de contrôle renforcés et coordonnées entre acteurs notamment sur les risques incendie ;
- La mise en place de zones de protection et l'augmentation de la biomasse de poissons dans et hors ZNP ;
- D'importants investissements pour restaurer les milieux littoraux (dans le cadre du programme LIFE Habitat Calanques : mise en défens, replantation, gestion des espèces exotiques envahissantes).

Malgré ces succès, des efforts sont à poursuivre, ce qui est confirmé par la phase 2 de l'évaluation finale de la charte (consultations auprès des acteurs) :

- L'amélioration des connaissances,
- La définition des indicateurs notamment d'état et de la capacité de charge des sites,
- L'évaluation de certains impacts, comme ceux liés au bruit ou à la pollution lumineuse
- La définition de zones de quiétude,
- La mise en place de zones de protection temporaire, et également de réserves complémentaires aux ZNP,
- Le respect de la réglementation en place (pratiques illégales à terre, braconnages en mer),
- La gestion des pollutions diverses à terre et en mer (pollutions par les eaux pluviales, traitement des scories, et les risques de pollutions liées à la fréquentation nautique),
- La limitation de la pression foncière sur les franges et le périmètre optimal du Parc national,
- L'adhésion plus large par les communes à la charte.

Certains enjeux définis en 2012 se renforcent aujourd'hui, en lien avec les facteurs d'évolution externes (changement climatique, fréquentation plus importante des sites naturels, des publics qui se diversifient). En particulier, les enjeux suivants nécessitent de maintenir les efforts portés par l'EPPN :

- La maîtrise du risque incendie,
- L'analyse des effets du changement climatique,
- La gestion de la fréquentation à terre et en mer et la gestion des conflits d'usage,
- La nécessité de favoriser les capacités de résilience des espèces et la restauration de la trame verte et bleue,
- Le maintien de la pêche artisanale.

Le travail en atelier du 20/02/2024 a identifié pour chaque objectif les mesures mises en œuvre et celles non réalisées à ce stade. Il ressort de cet atelier que :

- 1) Les objectifs restent cohérents avec l'évolution des enjeux et menaces identifiées ;
- 2) L'évolution de certaines menaces nécessite cependant des actions fortes et engagées de l'EPPN et des partenaires ;
- 3) Les mesures identifiées dans la charte répondent globalement à ce besoin, mais l'évolution de certaines menaces nécessitent toutefois de réorienter certaines mesures définies dans la charte (cf. réponse à la question évaluative 2 sur la fréquentation ci-dessous) ;

2 Réponses aux questions évaluatives

4) Les mesures non mises en œuvre doivent être entreprises pour répondre aux objectifs.

L'Établissement Public Parc National et ses partenaires ont entamé et mené de nombreuses actions répondant aux objectifs et aux orientations inscrits dans la charte à la création du Parc national (communication, protection et réglementation, éducation et mise en valeur, gestion des usages et développement durable) ayant permis de contenir les pressions identifiées en 2012.

Les objectifs de la charte restent pertinents et d'actualité : aucun nouvel enjeu n'a été identifié par rapport à ceux de 2012, mais certains se renforcent en lien notamment avec l'évolution de facteurs externes (changement climatique, évolution de la fréquentation) et nécessitent ainsi une adaptation de certaines mesures de la charte face à ce contexte qui évolue (cf. enjeu 2 ci-dessous sur la fréquentation).

1.2 Les moyens (humains, financiers, organisationnels) mobilisés ont-ils été suffisants ? Les collectivités allouent-elles des moyens financiers à l'accueil du public ?

La phase 2 de l'évaluation finale de la charte a permis de recueillir le constat unanime des agents du Parc national et assez partagé par les acteurs externes de l'insuffisance des moyens humains et financiers pour répondre à la globalité des orientations et des objectifs, tandis que ces derniers semblent toujours pertinents aujourd'hui (cf. question précédente). Le manque de moyens disponibles pour répondre aux orientations portant sur la gestion de la fréquentation d'une part (écogardes, surveillance) et sur l'appropriation du projet Parc auprès des acteurs en zone d'adhésion d'autre part, a notamment été relevé.

Certaines mesures identifiées dans la charte en 2012 n'ont pas été réalisées, ou en partie uniquement. Les marges de progrès soulignées concernent principalement :

- Poursuivre l'effort de connaissance, évaluer les états de conservation des enjeux, organiser et fluidifier la bancarisation des données et le partage des connaissances ;
- Suivre les effets report, mettre en place un observatoire marin et des pollutions, analyser les données socioéconomiques de la pêche professionnelle et de loisir ;
- Encadrer certaines activités : chasse (questions d'articulation, conflits d'usages), plongée (manque de bouées pour les navires support de plongée, campagnes de sensibilisation environnementale des encadrants de clubs de plongée) ;
- Donner une meilleure visibilité du Parc national par la mise en place de points d'accueil du public au sein du territoire ;
- Mieux valoriser la petite pêche artisanale traditionnelle.

Le caractère relativement récent du Parc national est régulièrement évoqué pour expliquer que ces sujets n'aient pas encore été investis ou que les effets des actions réalisées n'aient pas encore pu être perçus. D'autres facteurs explicatifs sont toutefois avancés.

Le **manque de moyens humains** conduit à mener des actions sectorisées sur ce territoire assez vaste : le Parc national a dû concentrer ses efforts de connaissance, de contrôle et de sensibilisation dans le périmètre du cœur du Parc national et dans la zone littorale concernée par la surfréquentation (terrestre et marine). Les zones périphériques du cœur terrestre, l'aire d'adhésion et l'aire marine adjacente ont été moins investies.

Les moyens de contrôle et de poursuite sont jugés insuffisants : les effectifs de surveillance sont encore faibles, et le nombre d'infractions relevées ne cessent d'augmenter.

L'action du Parc en termes de communication et d'articulation entre acteurs est insuffisante ou complexe à mener mais pourtant nécessaire pour arriver à une meilleure appropriation du projet Parc national. Le temps d'animation attribué à cette thématique semble sous-évalué.

2 Réponses aux questions évaluatives

Le manque d'écoute et de communication entre l'Établissement Parc national et les acteurs de la pêche professionnelle est relevé. Les pêcheurs ne se sentent pas soutenus, malgré l'objectif de soutien aux petits métiers fixé par la charte du Parc national. Les moyens humains pérennes et dédiés à l'enjeu du maintien de la pêche artisanale n'apparaît pas suffisant.

L'implication des partenaires participe aux objectifs du Parc national : 30 à 50% des répondants à l'enquête indiquent que leur structure mène des actions contribuant aux enjeux du territoire ciblés par l'évaluation (gestion de la fréquentation, gestion de la ressource halieutique, préservation de la biodiversité, appropriation du projet Parc national).

- Sur l'enjeu de la préservation de la biodiversité : Les structures de recherche s'impliquent activement sur le territoire et les associations de protection de l'environnement ont un rôle historique et important sur l'enjeu de préservation de la biodiversité avec un tissu associatif varié et des structures investies. Les acteurs étatiques soutiennent financièrement certaines actions de suivi et de conservation et les collectivités interrogées témoignent contribuer à cet objectif au travers différents leviers d'action : création d'aires protégées, aménagements, sensibilisation.
- Sur la gestion de la fréquentation : Les collectivités territoriales mènent des actions qui participent à la gestion de la fréquentation (vigie de la Penne-sur-Huveaune, amélioration du réseau de transports en commun de la métropole...) et s'engagent financièrement dans les actions d'éducation à l'environnement conduites par le Parc national (oscillant entre 8 et 55% entre 2017 et 2022 des engagements attribués).

Les acteurs étatiques soutiennent l'établissement Parc national pour la mise en œuvre d'actions de gestion de la fréquentation à terre comme en mer, par exemple via le lancement d'appels à projet concernant les thématiques des mouillages ou des activités de plongée.

L'office de tourisme, des loisirs et des congrès de Marseille intervient largement sur l'accueil du public aux côtés du Parc national. Des agents recrutés par l'office de tourisme sont en effet présents, en saison, 7j/7 en quatre points du parc (la traversée vers Frioul, la Porte de Luminy, la route de la Gineste, etc.). Les effectifs de l'office de tourisme passent d'une quinzaine de conseillers à l'année à près de 70 en saison (avril à octobre), dont 40 sur les 4 points des Calanques.

- Les actions menées par les partenaires du Parc national en matière de gestion des ressources halieutiques sont le fait des organisations professionnelles et des collectivités territoriales ou via des partenariats structurant, dont celui avec le WWF (PESCOMED (2017-2023)) et celui avec l'Ifremer (Système d'Information Halieutique). L'Etat accompagne l'établissement Parc national en intégrant des instances pour la promotion d'une gestion intégrée de la mer et du littoral, en aidant à la prise de décision sur ces thématiques, mais aussi en appui financier ou technique.
- Enfin, certaines collectivités interrogées ont souligné certaines actions qu'elles mènent pour favoriser l'appropriation du projet Parc national (Ville de Marseille, ville de La Ciotat) ; Les associations y contribuent également par des actions de communication et de sensibilisation de différents publics. Les acteurs institutionnels font notamment connaître et valorisent les actions des Aires Marines Protégées, à l'échelle de la façade méditerranéenne ou à l'échelle nationale

Les **opérations sont parfois difficiles à mettre en place en lien avec la multiplicité des acteurs** rendant les mises en œuvre d'actions très longues, ou suscitant des incompréhensions de la part des usagers : Accueil du public, portes d'entrée, signalétique, gestion de la voiture et offres alternatives, équipements et services liés à la gestion de la fréquentation (transports en commun maritimes et terrestres, parkings relais, toilettes, etc). D'un point de vue organisationnel, les « millefeuille administratifs » et les procédures très longues complexifient les partenariats, la gestion des projets et la communication. Il est souligné un manque de clarté sur les prérogatives de l'établissement Parc national, sur sa gouvernance, sur son fonctionnement et les rôles et responsabilités (et ceux des partenaires).

Enfin, les **outils de pilotage** sont parfois défailants :

- Un manque d'objectifs quantitatifs et de repères/échéances concernant leur mise en œuvre.

2 Réponses aux questions évaluatives

- La définition d'indicateurs pour évaluer et réorienter la gestion si nécessaire.
- Des connaissances à parfaire pour mieux prioriser l'action.
- En interne, la mobilisation de temps supplémentaire est souhaitée pour discuter des objectifs, mieux planifier, analyser les données collectées sur le territoire, faire un bilan/une valorisation du travail des agents de terrains.

Le manque de moyens adaptés aux enjeux grandissants de ce territoire induit des difficultés à mettre en place l'ensemble des mesures prévues pour atteindre les objectifs de la charte et nécessite d'avoir des outils pour mieux prioriser.

La multiplicité des acteurs nécessite de mieux définir les priorités de chacun et une meilleure communication envers le public.

L'implication des partenaires, notamment des collectivités restent à conforter sur de nombreux dossiers pour permettre un accueil de qualité (desserte en transports en commun, requalification des portes d'entrées, équipements en toilette, ..).

2 Enjeu 1 : La conservation des habitats

2.1 Dans quelle mesure le projet de territoire a-t-il permis de préserver la biodiversité, un haut niveau de naturalité et la quiétude (pour les espèces non-humaines) en cœur de Parc national ?

Un important effort d'acquisition des connaissances a été déployé, en particulier sur les milieux littoraux, qu'il est nécessaire de maintenir y compris vers les autres secteurs. L'effort de hiérarchisation a permis de cibler des actions de gestion sur des espèces définies comme prioritaires à terre. 32 % des espèces végétales littorales et 60 % des espèces faunistiques littorales sont considérées en bon état, ce qui laisse envisager une marge de progression en termes d'actions de conservation. **En mer, la hiérarchisation reste à réaliser. Par ailleurs, les acquisitions de données doivent maintenant bénéficier d'outils de bancarisation adaptés.**

Les perceptions des acteurs interrogés sont plus positives concernant l'évolution de l'état de la biodiversité marine que celles concernant la biodiversité terrestre. Ces perceptions restent toutefois à nuancer par (1) les spécialistes du marin, qui relativisent l'effet positif reposant sur deux principales actions : l'arrêt du rejet des boues rouges et la mise en place des zones de non-prélèvement (ZNP), et par (2) des pressions qui perdurent sur le territoire.

L'évolution des enjeux de préservation est fortement liée à la fréquentation à terre et en mer, en lien avec le caractère péri-urbain du Parc national des Calanques ; D'importants efforts de gestion ont été entrepris sur cette thématique (cf. paragraphe 3.1). Malgré cela, **il n'existe aucune zone de quiétude officielle** mise en place depuis 2012. **Cité dans la charte comme mesure partenariale, ce terme de « quiétude » nécessite d'être mieux défini.**

Les actions de surveillance sont soulignées pour leur efficacité, telles que celles menées sur la préservation du milieu forestier, ou la mise en œuvre du Groupe Opérationnel Calanques (dispositif de police multipartenaire vu comme exemplaire par les acteurs interrogés) en particulier sur la prévention du risque incendie.

De nombreux acteurs sont impliqués dans la préservation de la biodiversité sur les volets de sensibilisation, d'acquisition de connaissances, d'animation de Plans Nationaux d'Actions, des

2 Réponses aux questions évaluatives

programmes de recherche, un rôle de conseils, les sciences participatives. Toutefois, **le partage des connaissances et la mise à disposition des données ne sont pas jugés efficaces.**

L'effet propre des actions de l'Etablissement Public Parc National est perçu par les acteurs interrogés comme significatif sur l'évolution de l'état de la biodiversité ; Si les acquisitions de connaissance sont nécessaires pour prioriser les actions, la protection des milieux est à renforcer.

2.2 Dans quelle mesure les actions sur les sites dégradés et la gestion des pressions ont-elles permis de restaurer les milieux, notamment littoraux ?

Comme indiqué dans le paragraphe 2.1, des actions ont été engagées et réussies sur la **limitation de certaines pressions** concernant l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion de la fréquentation, la gestion des espèces exotiques sur le littoral, et la mise en place des zones de non-prélèvement (ZNP). Une certaine latence de mise en œuvre des schémas et des actions sur les premières années après la création du Parc national (par manque de moyens, de stratégies, de partenariats) est observée. La tendance s'inverse aujourd'hui avec la structuration des équipes, les documents stratégiques validés, les partenariats montés, qu'il est nécessaire de faire aboutir.

Les actions entreprises sur la restauration écologique des milieux littoraux via un important programme de restauration déployé (le LIFE Habitats Calanques) a permis la mise en protection de 18 % des phryganes.

La restauration passive sur les herbiers de Posidonie permet de protéger 12 % des herbiers de Posidonie de la pression de mouillages, mais l'effet du report de pression reste à évaluer.

L'ingénierie de restauration écologique est vue par les acteurs interrogés comme encore expérimentale et coûteuse : les résultats des suivis et retours d'expérience à l'échelle locale ou plus globale (exemple du programme REXCOR) nécessitent d'être mieux valorisés.

Il a été relevé que peu d'actions sur la restauration de corridor écologique ont été mises en œuvre ; des réflexions sur le sujet sont jugées nécessaires, notamment avec l'arrivée de nouvelles espèces sur le territoire (ex du loup).

Le recensement des points noirs paysagers a également été un travail important, mais leur traitement prend du temps : seulement 5 % de points noirs paysagers ont pu être traités à ce jour. De nombreux points noirs restent donc à retirer et traiter en cœur de Parc national : la plus forte concentration se trouve sur l'archipel du Frioul, le long du littoral sud de Marseille (cœur de Parc national) et dans le secteur Luminy-Sugiton.

Comme sur la préservation, les acteurs sont réellement impliqués sur cette thématique de restauration des milieux dégradés (programmes de recherche, gestion des forêts, apports de financement de projets de restauration, gestion des mouillages, etc.). Certains acteurs engagent notamment des suivis d'actions de restauration qu'ils jugent essentiels pour bénéficier de retours d'expérience (cf. données brutes collectées depuis 5 ans par l'Institut Méditerranéen d'Océanologie sur les récifs artificiels), mais ils regrettent qu'il n'y ait pas de projet d'analyses et de valorisation des données en suivant.

L'effet propre des actions menées par le Parc national est perçu comme significatif, mais il reste contrebalancé par des pressions encore bien présentes, voir s'accroissant sur le territoire, telles que la fréquentation, le développement de nouveaux usages en mer, l'artificialisation de l'aire d'adhésion, le risque incendie, le réchauffement climatique.

2 Réponses aux questions évaluatives

3 Enjeu 2 : La gestion de la fréquentation

3.1 En quoi la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis d'apaiser la fréquentation afin de limiter ses impacts sur le territoire ?

L'EPPN s'est investi et engagé avec détermination sur la gestion de la fréquentation.

Tout d'abord, un investissement important est réalisé sur le suivi de fréquentation avec un dispositif de comptage (écocompteurs) qui reste à optimiser, **à pérenniser** et à développer sur d'autres sites. Un total de 21 sites sont aujourd'hui suivis à terre, et 24 sites suivis en mer.

La mise en œuvre de mesures de gestion concrètes est soulignée, permettant de limiter, réguler ou contenir la fréquentation sur certaines zones : contingentement de Sugiton, Zones de Mouillages et d'Équipements Légers, mises en défens, interdiction de débarquements (permettant d'éviter les impacts sur des sites à enjeux), sensibilisation du public par le Parc national, les villes, les offices du tourisme, les actions de contrôle par les forces de police, les journées rouge de fermeture du massif, etc. **Ces réussites doivent faire l'objet de réflexions conjointes afin de décider de leur développement sur d'autres sites stratégiques.**

Enfin, la planification de différentes activités est initiée à travers plusieurs schémas et stratégies opérationnels (mouillages, accueil, accès, sports et loisirs) : ces stratégies ont nécessité un important travail de fond. **Il est nécessaire aujourd'hui de les mettre en application.**

Cependant, malgré des investissements conséquents sur cette thématique, les perceptions sont unanimes sur le renforcement de cet enjeu engendrant des dégradations et conséquences certaines : une fréquentation en constante augmentation à terre comme en mer (une fréquentation multipliée par 2 depuis 2018 dans les Calanques avec 3,5 millions de visiteurs : le Parc national des Calanques devient le Parc national le plus fréquenté de la métropole), une pression qui s'étale de plus en plus en avant et en après saison, un développement de nouveaux usages, l'arrivée de « néo-usagers » possiblement impactant par méconnaissance des enjeux, et des reports possibles de fréquentation face aux secteurs réglementés à évaluer. **Cette tendance incite à devoir redoubler de vigilance et à poursuivre les efforts pour canaliser certaines pratiques plus problématiques.**

Les facteurs explicatifs de cette tendance d'évolution négative sont en grande partie liés aux facteurs externes : la montée en puissance des usages de loisirs en milieu naturel, la politique d'attractivité menée depuis 20 ans par la ville de Marseille (TGV, Capitale de la culture, les JO, etc.), la communication via les réseaux sociaux, l'engouement pour les espaces naturels de l'après COVID, etc. La notoriété de la marque « Parc national » participe probablement également à cette tendance d'évolution, mais probablement de manière non déterminante face aux facteurs précités.

Les partenaires de l'établissement Parc national sont bien engagés sur ces actions (Etat, ville de Marseille, offices de tourisme, représentants des organisations d'usagers), à la fois sur le plan technique, opérationnel, financier et ressources humaines.

L'action du Parc national sur la gestion de la fréquentation est ainsi jugée très majoritairement significative par les répondants à l'enquête charte et par les acteurs rencontrés. **L'influence importante des facteurs externes est largement mise en évidence (tendance sociétale, crise sanitaire) et induit de réfléchir à l'optimisation des moyens pour répondre à cette problématique grandissante (priorisation au regard des moyens du Parc national, sensibiliser les « néo-utilisateurs », évaluer les effets reports, etc.).**

2 Réponses aux questions évaluatives

3.2 En quoi la charte a-t-elle permis de maintenir le cœur de Parc national comme espace de ressourcement et de quiétude (ressenti de naturalité) ?

Une évolution défavorable vers la sur-fréquentation du territoire du Parc national est observée et les acteurs interrogés considèrent qu'il s'agit là de l'enjeu majeur. Peuvent être particulièrement cités :

- Les très fortes pressions de fréquentation observées sur certains spots touristiques ;
- La montée en puissance des activités de nature ;
- Les conflits d'usages observés (entre chasseurs, grimpeurs, VTTistes, en mer) ;
- Une fréquentation nautique qui engendre de nombreuses perturbations et des comportements inappropriés (pollution visuelle, pollution sonore, etc.) ;
- Des comportements inappropriés avec l'abandon de déchets ménagers et encombrants, des feux interdits même en période de risque incendie élevé ;
- Le nombre d'infractions constatées ne cesse d'ailleurs de croître depuis 2012 (la fréquence des contrôles également).

Ainsi, si les répondants au sondage 2023 d'appropriation du projet Parc national (Nicaya) indiquent venir chercher en priorité la naturalité dans les Calanques, 58 % des répondants mentionnent être gênés par la surfréquentation.

Des améliorations sur l'accessibilité sont néanmoins constatées, telles que la limitation de circulation des voitures, le contingentement de Sugiton, la régulation des navires de transports et de location de navire à moteur, la mobilité douce (vélos) et le développement des transports en commun. Des partenariats importants sont déjà engagés avec les acteurs du tourisme sur la communication afin de limiter la promotion du site en haute saison.

D'autres partenariats sont nécessaires à établir avec les collectivités (en plus de celui déjà initié avec la Ville de Marseille) dans le domaine de la gestion des flux (plan de déplacement par exemple), l'EPPN n'étant pas le seul décisionnaire. Ces actions renvoient nécessairement à des temporalités plus longues.

L'impact de la fréquentation reste ainsi un enjeu fort, mais les acteurs interrogés considèrent que cela aurait été bien pire sans l'établissement Parc national et son intervention.

4 Enjeu 3 : L'appropriation du projet Parc national

4.1 Dans quelle mesure le projet de Parc national a-t-il réussi son ancrage territorial ?

L'enquête Nicaya en 2023 apporte des éléments de réponse à la question de la réussite de l'ancrage territorial du projet Parc national, avec la participation de 3 687 personnes (89% des répondants sont habitants de la métropole Aix Marseille en majorité).

98% des répondants au sondage d'appropriation du projet Parc national savent que les calanques sont un Parc national. Les répondants à cette enquête appartiennent toutefois majoritairement à la « clientèle » du Parc national depuis plusieurs années.

2 Réponses aux questions évaluatives

50 à 85%¹ des répondants au sondage connaissent les actions de l'établissement Parc national, et 65 à 93% les jugent pertinentes.

61 à 97 % des répondants au sondage connaissent les restrictions d'usage sur le territoire du Parc national, et 83 à 98% les jugent pertinentes et/ou adaptées.

Parallèlement, la majorité des répondants à l'enquête menée dans le cadre de l'évaluation (membres de la gouvernance du Parc national) a une perception positive sur l'évolution de cet ancrage, excepté les représentants d'organisations d'usagers.

Les actions qui s'engagent avec la population locale participent à l'appropriation du projet Parc national par les habitants (ambassadeurs...), via notamment l'intégration des Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) dans les réflexions stratégiques ou les sciences participatives (comptage d'espèces, ramassage de déchets, etc).

Ainsi, un important chemin parcouru est mis en évidence pour ce « jeune » Parc national. Aucun acteur interrogé n'a déclaré être « contre » le Parc national. Les partenariats avec les collectivités du territoire sont ressentis comme bons, voire « heureux », même pour une commune non adhérente.

En revanche, des marges de progrès importantes sont soulignées concernant la qualité du dialogue et de la concertation, des conflits d'intérêts qui persistent avec différentes collectivités sur les responsabilités partagées de gestion du territoire, l'incarnation du Parc national dans un ou plusieurs lieux (maison du Parc), la solidarité écologique avec les territoires voisins, l'adhésion manquante de 4 communes sur les 7 du projet initial de Parc national et l'absence de conventions d'application de la charte avec les communes.

4.2 Comment les politiques de sensibilisation des différents publics et l'éducation à l'environnement ont permis une meilleure appropriation des enjeux ?

Parmi les réalisations importantes de l'établissement Parc national et de ses partenaires mis en avant, on note la validation du schéma d'accueil, l'augmentation significative de la signalétique, les requalifications de certaines portes d'entrée, le développement des aires marines éducatives. Plusieurs actions de sensibilisation sont spécifiquement tournées vers les habitants des quartiers sensibles à proximité immédiate du cœur.

Pour autant, les acteurs indiquent une fréquentation en hausse d'une population « néo-utilisatrice », difficilement atteignable et non sensibilisée aux enjeux du territoire, et donc potentiellement impactante.

D'après le sondage d'appropriation du projet Parc national mené par NICAYA, 72% des répondants indiquent avoir adapté ses pratiques et/ou son comportement au sein des calanques ces dernières années, en lien avec une meilleure compréhension et appropriation des enjeux (les répondants concentrent majoritairement le public « historique » du Parc national), mais, ce qui semble gêner le plus les acteurs interrogés sur le territoire sont les incivilités et le non-respect des règles par certains visiteurs.

Deux évolutions distinctes semblent donc coexister : celle d'un public de « pratiquants » anciens qui s'approprient les enjeux grâce à l'action de l'établissement Parc national et de ses partenaires, et celle d'un « nouveau » public de plus en plus nombreux depuis 2020, qui semble moins sensibilisé sur les enjeux du territoire.

¹ La connaissance de différentes actions était testée dans le sondage, ce qui explique la fourchette de 50 à 85% des répondants connaissant les actions si on considère l'ensemble des réponses.

2 Réponses aux questions évaluatives

5 Enjeu 4 : La gestion des ressources halieutiques

5.1 En quoi les mesures de réglementation sur les prélèvements en mer ont-elles été efficaces pour améliorer la fonctionnalité et la productivité des écosystèmes marins ?

La création des 7 zones de non-pêche est une action phare du Parc national. La réglementation en est aujourd'hui bien acceptée. Cette action se traduit par une évolution positive de la ressource marine (effet réserve démontré).

D'autres actions de protection et de restauration d'habitats contribuent à l'amélioration des écosystèmes marins, telles que l'arrêt de certains rejets (boues rouges), des actions sur les herbiers de Posidonie, ou la mise en place de récifs artificiels.

Toutefois, ces points positifs sont nuancés par certains éléments relevés lors des entretiens : la faible superficie des Zones de Non-Prélèvement, l'absence d'actions significatives de gestion en dehors des zones de non-prélèvements, ou bien la non-évaluation de l'effet report des zones de pêches hors ZNP.

D'autre part, il est souvent évoqué **une faible connaissance des prélèvements** réalisés en mer que ce soit par la pêche de loisir ou la pêche professionnelle, entraînant un manque de données comparatives à moyen et long-terme. Une difficulté certaine est d'ailleurs mise en évidence : **l'évaluation de l'impact de la pêche de loisir**, dont les techniques de prélèvements sont de plus en plus efficaces.

En outre, les mesures prises sur la pêche de loisirs (quotas) sont parfois mal acceptées et jugées peu efficaces.

Enfin, des **pratiques illégales perdurent** : le nombre de PV a augmenté, tout comme la surveillance de l'espace maritime. Les moyens dédiés à ces opérations de surveillance et de contrôles sont considérés par les acteurs interrogés comme à développer davantage au regard de la superficie et des enjeux concernés.

L'amélioration de la gestion des ressources halieutiques du Parc national est identifiée comme significative par les acteurs interrogés, mais des enjeux demeurent, voire se renforcent : maintien de la pêche professionnelle aux petits métiers (cf. paragraphe suivant), pression de la pêche de loisir, augmentation de la pêche illicite.

5.2 En quoi le Parc national a-t-il été un soutien pour un modèle de pêche aux petits métiers artisanale et durable ?

Le soutien pour un modèle de pêche aux petits métiers artisanale et durable comporte plusieurs déficits : le manque d'analyse de données socioéconomiques sur la pêche, le manque de communication, ou encore le manque d'échanges réguliers entre le Parc national et le monde de la pêche et l'absence de projet multi-acteurs pour la préservation des traditions de pêche artisanale, bien que ce soit un objectif clair identifié dans la charte.

2 Réponses aux questions évaluatives

Pendant plusieurs années il y a eu un défaut de présence et participation active des représentants des acteurs de la pêche professionnelle, un déficit qui semble se réduire depuis 2023.

Deux partenariats structurants sont engagés : le programme PESCOMED avec le WWF, et le SIH avec l'Ifremer (au niveau national).

La création et la gestion de 7 Zones de Non-Prélèvement dans le Parc national, mentionné ci-dessus, constitue également un levier de soutien aux pêcheurs puisqu'il permet de reconstituer progressivement des ressources halieutiques.

L'Etablissement Public a ouvert en 2019 la possibilité d'autorisation au transport de passagers dans le Parc national pour les navires de pêche artisanale (DI 2019.03.07).

Il est souligné que certaines collectivités favorisent la vente directe et soutiennent ainsi la pêche artisanale locale à une autre échelle. L'Etat apporte un soutien financier et un appui technique sur cette thématique.

La tendance est à la diminution du nombre de navires actifs entre 2012 et 2020, en particulier dans la flottille des fileyeurs polyvalents et exclusifs et du nombre de mois actifs. Il s'agit d'une tendance observée au moins aussi fortement sur les territoires voisins et à l'échelle nationale. L'absence de suivis et de données sur plusieurs années, que ce soit au niveau du territoire du Parc national ou à une échelle plus élargie (département), rend difficile l'évaluation de cet enjeu.

3

Conclusions et
recommandations

3 Conclusions et recommandations

1 Synthèse du diagnostic et de la phase de consultation

1.1 Une démarche contribuant à la culture d'évaluation du Parc national

Les deux grandes étapes de la démarche d'évaluation qui a été conduite ont contribué au développement de la culture d'évaluation du Parc national :

- La première étape de diagnostic s'est appuyée largement sur les indicateurs de réalisation et de résultats produits par le Parc national en amont du lancement de l'évaluation externe. Elle permet ainsi de valoriser ce travail important qui a fortement mobilisé les équipes du Parc national, et de donner à voir son utilité dans un moment de prise de recul comme la présente évaluation ;
- La deuxième étape de consultation a permis d'aller à l'écoute d'un nombre important de partenaires du Parc national, via différents outils (entretiens semi-directifs, questionnaire en ligne, ateliers), et de valoriser les résultats d'une consultation plus large des habitants du territoire (sondage Nicaya relatif à l'appropriation du projet Parc national, 3687 répondants). Ce recueil des perceptions des acteurs et des habitants du territoire est central dans une démarche d'évaluation, et permet de la différencier d'une démarche de suivi.

Enfin, le croisement des produits de ces deux étapes — indicateurs et données d'une part et perceptions qualitatives d'autre part — a permis d'élaborer des réponses argumentées aux questions évaluatives posées par le Parc national, lesquelles ont alimenté à leur tour des recommandations pour améliorer la mise en œuvre de la charte. Ces éléments ont été partagés avec les acteurs du projet Parc national lors de plusieurs ateliers, contribuant ainsi à diffuser plus largement l'intérêt de la démarche d'évaluation.

1.2 Des actions concrètes et significatives menées pour atteindre les objectifs

Les actions menées par l'Etablissement Public Parc national et ses partenaires et leur réussite sont nombreuses.

Pour la conservation des habitats :

- Des efforts importants d'acquisition de connaissances et de priorisation, en particulier sur les milieux littoraux, avec des projets ciblés et ponctuels ou des suivis long terme, des programmes de recherche, des sciences participatives, etc.
- Des actions sur la limitation de certaines pressions : amélioration de la qualité de l'eau, espèces exotiques sur le littoral, zones de non-prélèvement, identification et traitement de points noirs paysagers.
- Des actions de restauration écologique : LIFE Habitats Calanques, restauration passive sur les herbiers de Posidonie, récifs artificiels, etc.
- Des actions de surveillance efficaces.
- Des missions de sensibilisation et de communication variées, ainsi que l'animation de Plans Nationaux d'Actions.

La gestion de la fréquentation du territoire depuis 11ans est perçue comme dynamique et positive, avec de nombreuses actions initiées ou mises en œuvre :

- Mise en place d'un système de comptage et d'évaluation de la fréquentation (écocompteurs).

3 Conclusions et recommandations

- Des mesures de gestion concrètes qui ont démontré leur efficacité : contingentement de la calanque de Sugiton, gestion de la circulation des véhicules motorisés, création de sentier pour canaliser le public.
- Côté marin : l'interdiction des navires de plus de 24 m en cœur de Parc national, la validation du schéma global d'organisation des mouillages et les réflexions pour la mise en place de Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL).
- D'autres schémas ont été élaborés tels que le schéma d'accès, le schéma des sports et loisirs de nature.
- Canalisation des zones fréquentées par les voitures : Cap Croisette, fermeture de l'ancien parking de Port-Miou.
- Signalétique mise en place et entretien des sentiers.

De manière plus transversale, des actions de sensibilisation et des actions de (non) communication et de démarketing sont régulièrement menées par l'établissement et par ses partenaires. Elles ont eu des effets favorables sur la prise de conscience des visiteurs de la richesse, qualité et fragilité des milieux des Calanques.

Sur le volet gestion des ressources halieutiques, des actions significatives ont été menées pour la protection des habitats fonctionnels (frayères, nurseries etc) : des récifs artificiels installés au large du Prado, la mise en place de zones de non-prélèvement (ZNP). Par ailleurs, la mise en œuvre du schéma global d'organisation des mouillages, en protégeant les herbiers de Posidonie, contribuera à une gestion plus durable des ressources halieutiques.

Des quotas et des tailles de captures ont été mis en place pour favoriser les individus reproducteurs. Une charte de la pêche de loisir a également été signée. Cet enjeu est pris en compte dans les aires marines éducatives (un cantonnement de pêche va naître à La Ciotat).

Une collecte de données sur la pêche est réalisée par l'Ifremer, responsable de la mise en œuvre du Système d'Information Halieutique sur la façade, et un état des lieux de la pêche sur le territoire des Calanques a été finalisé en 2023 (Pescomed).

Des contrôles de police de plus en plus efficaces sont menés afin, notamment, de lutter contre le braconnage.

Concernant l'appropriation du projet Parc national, plusieurs actions et outils ont permis des avancées significatives. Le dispositif des écogardes, (dispositif saisonnier qui vient s'ajouter aux agents permanents garde-moniteur), très visibles, en fait partie et permet de canaliser et sensibiliser les usagers sur place, de faire passer des messages sur la fragilité du milieu. Ils font preuve de pédagogie pour faire accepter certaines mesures (le recul des voitures par exemple). Le programme LIFE Habitat Calanques a permis de diffuser de nombreuses informations sur les enjeux de biodiversité auprès de différents publics. En termes d'éducation, 7 Aires Marines Educatives sont mises en œuvre sur le territoire élargi de la Métropole Aix-Marseille, avec des retours d'expérience positifs. De nombreuses actions de communication sont menées :

- Auprès des professionnels, comme les loueurs de bateaux, pour éveiller une prise de conscience et les rendre vecteurs d'information sur les enjeux du Parc national.
- Des campagnes d'affichage (exemple des panneaux de communication sur l'herbier de Posidonie) ciblant le grand public.
- Une sensibilisation sur les enjeux du territoire (exemple : visualisation 3D d'espaces naturels comme les grottes sous-marines, canyons, récifs artificiels du Prado, etc.).
- Des sorties terrains de sensibilisation ainsi que des formations spécifiques (grimpeurs, etc.).

Aussi, des partenariats et travaux communs avec différents acteurs dont les collectivités, le monde de la recherche, les associations, ou des sciences participatives, se développent : ils permettent d'impliquer les acteurs et les usagers et participent ainsi à l'appropriation du projet Parc national.

3 Conclusions et recommandations

1.3 Mais des pressions et des enjeux qui se maintiennent, voire qui s'amplifient

Toutefois, malgré ces efforts entrepris depuis 2012, le diagnostic territorial ainsi que les acteurs interrogés dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte indiquent que la majeure partie des pressions identifiées en 2012 perdurent, en mer comme à terre.

L'artificialisation de l'aire d'adhésion et la pression foncière, les espèces exotiques envahissantes, des pollutions diverses, le risque incendie, ou encore le réchauffement climatique sont des menaces qui pèsent sur les habitats et les espèces. Concernant la préservation des habitats, certains milieux particuliers se dégradent particulièrement selon l'évolution des menaces (falaises, calanques très fréquentées, ...).

L'augmentation de la fréquentation à terre comme en mer (multipliée par 2 depuis 2018 dans les Calanques avec 3,5 millions de visiteurs en 2023), la diversification des activités de nature, l'arrivée d'un public nouveau et moins sensibilisé sont des pressions qui contribuent également aux impacts sur les milieux. La fréquentation du Parc national des Calanques apparaît comme l'enjeu majeur.

Sur le sujet des ressources halieutiques, là aussi les menaces sont toujours d'actualité, en lien avec la fréquentation en mer, l'évolution de la pêche professionnelle et de loisir, le braconnage, la perturbation ou la destruction d'habitats ou d'espèces clés (pollution, arrachages), les espèces exotiques envahissantes et l'impact du changement climatique. Une évolution positive est soulignée sur des secteurs très précis en mer, au niveau de la ressource halieutique dans les zones de non-pêche, du fait de la création des ZNP (effet réserve), et sur la qualité de l'écosystème avec la diminution de certains rejets (boues rouges).

Le sujet de l'appropriation du projet Parc national semble présenter une évolution globalement positive, illustrant les efforts menés par l'établissement et ses partenaires sur les actions de communication, sensibilisation, valorisation du territoire, pour une meilleure connaissance de son histoire, de ses enjeux et du fonctionnement des acteurs. D'importantes marges de progrès sont toutefois mentionnées au regard du contexte et de son évolution (fréquentation, caractère périurbain, etc).

Pour les acteurs consultés, par enquête et/ou par entretien, l'action du Parc national apparaît donc très significative dans les quatre domaines plus particulièrement analysés (gestion du patrimoine naturel, gestion de la fréquentation, gestion des ressources halieutiques et appropriation du projet Parc national). Pour ces mêmes acteurs, l'influence des facteurs externes à l'action du Parc national tels que le changement climatique ou les tendances sociétales en matière de loisirs est également importante, en particulier concernant la gestion de la fréquentation. C'est ce qui explique selon eux que le niveau des pressions et des menaces reste élevé, et qu'ils considèrent également que la situation serait « bien pire » sans l'action du Parc national.

1.4 Des MARcoeurs graduellement engagés

Les différentes lectures et évaluations de MARcoeurs qui ont eu lieu depuis 2022 (évaluation collective inter-Parcs nationaux notamment) ont abouti aux résultats suivants :

- Plusieurs MARcoeurs pourraient être reformulées et complétées par des définitions, des listes d'espèces ou des pratiques plus exhaustives que celles déjà écrites. Cependant, ces améliorations peuvent être entreprises par arrêté du Conseil d'Administration et ne suffisent pas à justifier une procédure de modification de la charte du Parc national des Calanques.
- Une seule Modalité d'Application de la Règlementation en cœur de Parc national n'a jamais été déclinée en arrêté ou décision (la MARCoeur N. 27 relative au survol non motorisé).

3 Conclusions et recommandations

- D'autres MARcoeurs n'ont pas été déclinées et appliquées par manque de nécessité réelle (MARcoeurs 13 et 14).
- Les 30 autres MARcoeurs ont été graduellement précisées et traduites par l'Etablissement Public en délibérations ou arrêtés et ont parfois donné lieu à une décision individuelle du directeur-trice du Parc national.

1.5 Des objectifs de gestion toujours pertinents au regard de l'évolution du territoire

Au regard des menaces, pressions et constats répertoriés en 2023 via le diagnostic territorial et les entretiens et enquêtes menées dans le cadre de l'évaluation (2023/2024), les objectifs de la charte pour le Cœur du Parc national semblent toujours valables.

- 1) Préserver ou restaurer le bon fonctionnement des écosystèmes
- 2) Protéger les éléments naturels de grande valeur patrimoniale
- 3) Favoriser la diversité biologique commune méditerranéenne sous toutes ses formes
- 4) Proposer la création de réserves intégrales
- 5) Limiter l'artificialisation, renforcer l'intégration paysagère des aménagements, rechercher la réversibilité
- 6) Préserver la quiétude des lieux et les possibilités de ressourcement de chacun
- 7) Limiter la « marchandisation » des sites et des paysages
- 8) Réhabiliter, valoriser la ruralité et/ou la qualité des interfaces ville / nature
- 9) Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et archéologique, et l'histoire des lieux
- 10) Favoriser le patrimoine culturel terrestre, littoral et maritime qui respecte durablement le territoire
- 11) Accueillir, éduquer et sensibiliser tous les publics à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques
- 12) Trouver le bon équilibre entre développement des activités de pleine nature et protection de l'environnement, et garantir un « tourisme durable »
- 13) Maîtriser la fréquentation et organiser des pratiques sportives et de loisirs écoresponsables

Les quatre grandes orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable de l'aire d'adhésion paraissent toujours pertinentes également pour tous les acteurs ayant participé aux ateliers :

- 1) « Concourir à la protection des patrimoines naturels du cœur »
- 2) « Apaiser les interactions Homme/nature »
- 3) « Préserver les paysages, la quiétude et la magie des lieux »
- 4) « Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable »

D'après les acteurs ayant participé à l'atelier de travail du 20/02/2024, aucune de ces parties de la charte (orientations, objectifs ou mesures concernées) ne nécessite d'être absolument améliorée au regard des enjeux actuels et à venir (menaces, pressions, tendances du territoire).

En revanche, si la charte reste un référentiel et un cadre d'actualité, et que son contenu est toujours pertinent, les participants à cet atelier ont largement souligné certaines difficultés pour mettre en œuvre l'ensemble des mesures prévues dans la charte. Ces difficultés sont de plusieurs ordres, et font écho à ce qui a été exprimé par les acteurs interrogés en entretiens :

3 Conclusions et recommandations

(1) une première difficulté renvoie à la question de la maîtrise foncière, qui peut être plus ou moins morcelée selon les domaines, et donc compliquer l'action du Parc national lorsqu'il faut traiter avec de nombreux propriétaires ;

(2) une deuxième difficulté tient à l'engagement des collectivités :

- Deux communes du cœur de Parc national sur trois ont adhéré à la charte (Marseille et Cassis ont adhéré, La Ciotat n'a pas adhéré),
- Trois communes de l'aire optimale d'adhésion ont adhéré à la charte, sur sept communes éligibles au total (Marseille, Cassis et La Penne/Huveaune ont adhéré, La Ciotat, Carnoux, Roquefort la Bedoule et Ceyreste n'ont pas adhéré).
- Par ailleurs, si le partenariat avec la principale intercommunalité (Métropole) est jugé plutôt satisfaisant, il n'est pas facile pour cette dernière d'établir des priorités au sein des nombreuses actions au service des objectifs du Parc national relevant de ses compétences (urbanisme, transports, gestion de l'eau et des milieux aquatiques, tourisme...);

(3) une troisième difficulté exprimée concerne les questions de périmètre, en particulier l'absence de « zone tampon » (aire d'adhésion) entre certaines parties du cœur de Parc national et le territoire non classé ;

(4) une quatrième difficulté renvoie à des questions de méthode : si la qualité de la concertation mise en œuvre pour réaliser certaines actions est soulignée, d'autres actions ont été mises en œuvre de façon plus abrupte et/ou sans suffisamment de pédagogie ;

(5) enfin, une dernière difficulté soulignée est l'insuffisance de moyens humains ayant conduit à établir des priorités dans la mise en œuvre des différentes actions prévues dans la charte, et ce malgré l'accroissement de moyens humains du Parc national des Calanques passant de 22,4 ETP en 2012 à 58,7 ETP en 2024. Un document de travail interne datant de 2010 faisait mention d'un nombre minimum de 65 ETP à atteindre. Par ailleurs, le rapport d'évaluation des moyens nécessaires aux parcs nationaux de 2014 (rapport CGEDD n° 008706-02 complémentaire au rapport n°008706-01 relatif à l'évaluation de la réforme des parcs nationaux issue de la loi du 14 avril 2006) relève un sous-dimensionnement chronique au niveau des Parcs nationaux (niveau minimum de moyens humain de 77 ETP par Parc national, et un niveau optimal de 92 ETP par Parc national ; Or l'effectif moyen d'ETP par Parc national est de 71,7 en 2024).

2 Recommandations

2.1 Une première recommandation sur le prolongement de la charte actuelle

La synthèse des différentes étapes de l'évaluation présentée ci-dessus fait apparaître :

(1) que la majeure partie des pressions identifiées en 2012 perdurent, en mer comme à terre, et ce malgré les nombreux efforts entrepris par le Parc national et ses partenaires pour les contenir, sans lesquels elles se seraient davantage accentuées ;

(2) que les acteurs ayant participé sous diverses formes à l'évaluation (ateliers, entretiens, enquête en ligne) considèrent dans leur grande majorité que les objectifs de la charte sont toujours d'actualité, et que les quatre grandes orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable de l'aire d'adhésion sont également toujours pertinentes ;

(3) que les deux principaux outils de mise en œuvre de la charte, les mesures et les marcoeurs, ont été largement engagés. Une partie des mesures n'a pas été engagée, plus par manque de

3 Conclusions et recommandations

moyens humains que par défaut de pertinence, les acteurs considérant pour la plupart d'entre elles qu'elles restent prioritaires à mettre en œuvre.

Au regard de ces trois constats de l'évaluation, la **première recommandation que l'on peut formuler est de prolonger la charte actuelle pour une nouvelle période de 12 ans.**

Cependant, si la charte reste pertinente dans son contenu, l'évaluation a mis en évidence certaines difficultés pour la mettre pleinement en œuvre, qu'il convient de chercher à résoudre. Pour ce faire, sont proposées ci-après quelques autres recommandations transversales.

Enfin, au-delà de ces recommandations transversales, plusieurs recommandations thématiques et plus opérationnelles ont été émises durant les ateliers et/ou les entretiens et sont présentées dans le paragraphe 2.2 suivant.

2.2 Autres recommandations transversales

2.2.1 Mobiliser les conventions d'application avec les communes, les intercommunalités et les propriétaires fonciers

Comme cela a été souligné, le niveau d'engagement des communes de l'aire optimale d'adhésion est très inégal. Par ailleurs, pour certaines communes et intercommunalités très engagées, les projets de collaboration avec le Parc national sont potentiellement très nombreux, compte-tenu de leurs larges périmètres de compétences, et il leur est difficile d'établir des priorités. Enfin, l'action du Parc national est plus difficile lorsqu'il n'est pas maître du foncier, et ce d'autant plus que les propriétaires sont nombreux.

Pour réduire ces difficultés, il conviendrait de mobiliser un outil prévu par le code de l'environnement et la charte mais pas encore mis en œuvre par le Parc national: les conventions d'application de la charte. La mise en place de ces conventions d'application de la charte avec les communes et intercommunalités (métropole en particulier) pourraient permettre de prioriser les actions par rapport aux nombreuses et légitimes demandes du Parc national, et d'établir un calendrier de mise en œuvre des actions à entreprendre en partenariat. De telles conventions pourraient également être établies avec certains propriétaires fonciers et gestionnaires des espaces naturels dans le Parc national, comme l'Office National des Forêts et le Conservatoire du Littoral, afin de rationaliser et formaliser les partenariats et mieux planifier les actions à engager.

2.2.2 Relancer les échanges avec les communes non adhérentes

Le Parc national a aujourd'hui peu de contacts avec 3 des 4 communes non adhérentes (collaboration efficace et multi-projets avec la commune de La Ciotat, bien que non adhérente) et cela entrave l'action à mener pour restaurer/favoriser les continuités écologiques, que ce soit entre le cœur de Parc national et son aire optimale d'adhésion ou entre le territoire du Parc national et celui du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume. **L'occasion que constitue la reconduction de la charte actuelle, ou son entrée en modification/révision, pourrait être saisie pour relancer un rapprochement avec ces communes non adhérentes. A l'instar du partenariat avec la commune de La Ciotat, le développement des échanges et collaborations pourrait constituer un premier pas vers l'adhésion de ces communes à la charte.**

2.2.3 Proposer une charte de la concertation

Les entretiens réalisés ont mis en évidence certains problèmes de méthode pour faire accepter à tous les nouvelles règles et/ou nouvelles actions que suppose le classement d'un territoire en Parc national. Ces enjeux de méthode sont d'autant plus importants dans un Parc national comme celui des Calanques, situé à proximité d'une métropole de 1,8 millions d'habitants, qui ont longtemps « pratiqué » ce territoire avant la création du Parc national. **L'élaboration d'une charte de la concertation pourrait avantageusement pallier à tout ou partie de ces**

3 Conclusions et recommandations

difficultés de méthode, et sans doute favoriser l'adhésion des communes aujourd'hui non adhérentes. Elle pourrait également favoriser ou renforcer l'implication des acteurs associatifs et socio-professionnels, voire des habitants.

2.2.4 Améliorer les outils de pilotage de la mise en œuvre de la Charte

Face à la multiplicité des enjeux et avec des moyens humains limités, l'équipe du Parc national a dû prioriser parmi les nombreuses mesures prévues dans la charte, et devra vraisemblablement faire encore des choix de priorisation à l'avenir. L'amélioration des outils de pilotage de la mise en œuvre de la charte pourrait aider à établir ces priorités. Il s'agit en particulier :

- D'un tableau récapitulatif des mesures engagées, réalisées ou à engager ;
- De la bancarisation des données scientifiques ;
- D'un tableau de bord avec un nombre limité d'indicateurs de réalisations et de résultats régulièrement mis à jour (le travail réalisé par le Parc national pour préparer la présente évaluation en constitue une première base) ;
- De plans d'actions annuels ou pluriannuels davantage en prise avec la charte.
- De la reconduction d'une démarche d'évaluation, par exemple à mi-parcours de la mise en œuvre de la deuxième période de la charte, si celle-ci est prolongée. Un regard particulier sur les MARcoeurs devra être porté lors de la prochaine évaluation.

Ce travail nécessite de dégager du temps pour mener ces réflexions structurantes en interne et animer ces démarches.

2.3 Recommandations thématiques

Au-delà des recommandations transversales ci-dessus, des recommandations thématiques et opérationnelles ont été émises durant les ateliers et/ou les entretiens.

2.3.1 Recommandations liées à la conservation des habitats

Des défauts d'application de la charte en lien avec la conservation des habitats ont été relevés au cours de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte :

- Le manque d'évaluation de certaines mesures et d'actions de restauration des habitats.
- Concernant les actions de préservation, les mesures semblent parfois se focaliser plus sur des espèces et non sur les habitats et les écosystèmes plus largement.
- Manque de moyens type tableau de bord avec indicateurs, bancarisation des données pour la partie marine
- Certaines pressions n'ont pas encore été prises en compte : pollution lumineuse, impact du impact sur les puffin (chats), etc.
- Pas d'études locale sur la fonctionnalité des sols.

Ainsi, les différents acteurs internes et externes à l'établissement Parc national ont formulé des recommandations sur cette thématique, pour pallier les défauts d'application. Les recommandations confortent le besoin d'avancer dans la mise en œuvre de la charte.

Lancer un audit sur la création de réserve intégrale

A ce jour, le Parc national des Calanques ne dispose pas de réserve intégrale (objectif 4), exception en mer, au niveau du triangle Cousteau interdit à la pêche et à la plongée (mais ce n'est pas une réserve intégrale au sens réglementaire).

3 Conclusions et recommandations

Cet objectif étant compliquée à réaliser dans un contexte périurbain, un audit de possibilité de mise en œuvre pourrait être lancé en amont.

Valoriser les résultats des suivis et les retours d'expérience

Il ressort des diagnostics un manque de connaissance partagé sur l'état du milieu naturel marin et terrestre et sur les résultats des actions de restauration entrepris (Exemple des suivis REXCOR à valoriser en mer).

Prendre en compte le changement climatique sur tous les axes de travail

Augmenter les **capacités d'innovation et de R&D** sur le sujet et face aux problèmes rencontrés, valoriser ces actions et retours d'expérience à une échelle nationale (le Parc national des Calanques comme un laboratoire d'expériences et de mises en œuvre d'actions concrètes).

L'adaptation au changement climatique devra être décliné dans les futurs plans d'actions pluriannuels et les conventions d'application.

Poursuivre la priorisation des habitats et des espèces

Ce travail est nécessaire pour établir des feuilles de route opérationnelles et/ou des plans d'actions.

2.3.2 Recommandation sur la gestion de la fréquentation

Définir le terme « zone de quiétude »

Si l'objectif 6 de *Préserver la quiétude des lieux et les possibilités de ressourcement de chacun* est bien d'actualité, pour bon nombre d'acteurs interrogés, il n'existe pas de zone de quiétude à terre ou en mer. Une clarification de la définition à « zone de quiétude » semble aujourd'hui nécessaire pour pouvoir mettre en application cet objectif.

De même, le concept de « magie des lieux » évoqué dans la charte n'est pas objectif ni compréhensible, mais n'engendre pas de problème qui nécessiterait une modification de charte pour autant.

Des mesures nécessitant une réorientation (déjà entreprises) par rapport à la rédaction de la charte

Les objectifs n°12 et 13, Trouver le bon équilibre entre développement des activités de pleine nature et protection de l'environnement, et garantir un « tourisme durable » et Maîtriser la fréquentation et organiser des pratiques sportives et de loisirs écoresponsables, restent au cœur des priorités, afin notamment d'Apaiser les interactions Homme/nature (orientation n°2). Les recommandations sur les mesures partenariales évoquées ci-dessous ne nécessitent pas de modification de charte, mais des réorientations et des adaptations au contexte qui évolue.

- **Un effort de communication à ré-orienter vers les néo-visiteurs :**

Un nouveau défi est apparu et doit être pris en compte pour optimiser la mise en œuvre de la charte et permettre des actions efficaces sur la gestion de la fréquentation : **Réfléchir aux moyens de sensibiliser les « néo-visiteurs » des calanques** – sans les stigmatiser par rapport aux visiteurs historiques - et les nouveaux pratiquants d'activités en plein essor (notamment faire monter en compétences maritimes les usagers de la mer, les « mariniser » et les sensibiliser pour l'adoption de bons comportements).

- **Une communication visant une limitation de la fréquentation :**

3 Conclusions et recommandations

Au regard de l'enjeu et des pressions qu'il génère, il serait pertinent de **prioriser l'effort de communication du Parc national afin qu'il contribue à la régulation de la surfréquentation**. La rédaction actuelle de la charte reste donc valable, mais les efforts pour changer de prisme et de manière de communiquer sont à poursuivre (notamment l'objectif de « limiter la marchandisation des sites et des paysages » comme les opérations démarketing et la gestion de fréquentation de Sugiton). Cette communication doit intégrer une certaine pédagogie sur les enjeux du territoire, la fragilité des écosystèmes et la nécessité d'adopter de bonnes pratiques, en particulier auprès des nouveaux usagers.

Une des mesures dont l'application est encouragée propose ainsi d'engager les usagers par la signature de chartes de bonnes pratiques.

- **Réflexion sur la signalétique :**

Dans ce même objectif, la mise en place et l'entretien d'une signalétique et d'un balisage en respectant la naturalité des sites a été entamée. Elle reste toutefois à améliorer, en lien avec les partenaires fonciers, avec les recommandations suivantes : **une harmonisation de la signalétique et du balisage à l'échelle du territoire, tout en augmentant leur visibilité et leur robustesse.**

- Si l'accompagnement des nouvelles pratiques et des néo-visiteurs est prôné, certains acteurs tendent à proscrire la promotion d'activités et de locations festives dans le Parc national.

Mettre en œuvre un protocole pérenne de suivi de la fréquentation, reproductible tous les 5 ans par ex.

Concernant les **études et les suivis de la fréquentation et des retombées économiques**, de nombreuses actions sont initiées, mais la mise en œuvre d'un **protocole reproductible et pérenne est souhaitée**. Il s'agit de mobiliser les financements pour poursuivre et pérenniser les démarches (un LIFE, par exemple).

Une vigilance doit être observée quant aux effets reports de fréquentation, encore méconnus. Aussi, une meilleure connaissance des capacités de charge des sites fréquentés permettrait d'adapter la gestion.

Des mesures sur le tourisme durable à auditer

Concernant la volonté d'adhérer à la Charte européenne du tourisme durable, une expertise préalable sur la « plus-value » et la pertinence de cette mesure a été proposée dans le cadre des ateliers.

La valorisation des interfaces tampons entre ville et nature peut également passer par le développement des lieux d'hébergements plus éco-responsables.

L'enjeu sur l'offre de transport à adapter est régulièrement mentionné, afin de s'imbriquer dans les objectifs de la charte (en mer et à terre). Une concertation sur l'organisation des transports et les modalités d'accès au cœur (portes d'entrée également) pourrait être menée en amont.

Le soutien et la valorisation des actions exemplaires grâce à la marque « Esprit Parc national des Calanques » a été initié, mais l'application de cette mesure manque de moyens humains et financiers. Il est recommandé de compléter la marque par un label qui soit une reconnaissance d'une certaine qualité de prestation, afin de valoriser des acteurs qui ont de bonnes pratiques, cohérentes avec les orientations.

3 Conclusions et recommandations

2.3.3 Recommandations pour une meilleure appropriation du projet Parc national

Le Parc national représente un outil pédagogique pour sensibiliser, promouvoir et expliquer les espaces naturels auprès de publics variés. Plusieurs recommandations concernent l'enjeu d'appropriation du projet Parc national, pour lequel il reste de nombreux outils et moyens à déployer au regard du contexte et de l'ampleur des objectifs à atteindre et à maintenir (notamment l'objectif 11 *Accueillir, éduquer et sensibiliser tous les publics à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques*).

Poursuivre les partenariats et le travail en réseau

L'établissement Parc national doit pour cela continuer à solliciter des structures partenaires et voisines, et veiller à ne pas travailler dans l'autonomie et l'exclusivité sur des sujets aussi larges et complexes, dans un territoire si vaste, et avec des usagers ou acteurs si variés. L'implication régulière des partenaires permettra d'atteindre les objectifs ambitieux fixés plus aisément, en croisant les compétences, les regards, les approches et les visions.

- Concernant l'implication et l'adhésion des communes, cela suppose un travail partenarial avec l'établissement Parc national à travers certain nombre d'actions. Leur formalisation peut être mise en œuvre par des conventions d'application (comme mentionnée au chapitre 4.2.1.1), ce qui demande au préalable des étapes de réflexion, de concertation et de rédaction conséquentes mais nécessaires.
- La mise en place des partenariats avec les fédérations, les associations, les comités de quartier (CIQ), et les clubs de sports de nature débute et nécessite d'être poursuivie pour tenir compte du développement de ces activités et de leur diversification. Ces acteurs et/ou habitants doivent pouvoir tenir un rôle de relais et d'ambassadeurs sur le territoire.
- Le développement d'actions pédagogiques avec les établissements de l'Éducation nationale, les services scolaires et de loisirs des collectivités territoriales et les associations d'éducation à l'environnement est en grand développement vers le monde scolaire, du primaire au lycée. Il faut poursuivre ces efforts pour sensibiliser les nouvelles générations et adapter le contenu des actions aux évolutions de contexte (changement climatique, augmentation de certaines pressions comme la fréquentation, etc).
- L'association d'usagers à des actions collectives éco-citoyennes est de plus en plus développée à l'échelle nationale et doit être appuyée en local. Toutefois il semble nécessaire d'y consacrer plus de moyens humains et financiers, avec des personnes « relais » dédiées.
- Le travail en réseau avec les gestionnaires d'autres espaces naturels environnants et avec les comités régionaux, départementaux et offices de tourisme est à renforcer.

Donner de la visibilité sur l'EPPN

Une méconnaissance du public sur le fonctionnement, des objectifs et des champs de compétences de l'établissement Parc national a été relevé par les acteurs consultés.

Le besoin d'une représentation physique est régulièrement mentionné pour que les usagers puissent communiquer de manière plus fluide avec les agents de l'établissement. Cela pourrait se matérialiser avec une Maison du Parc national (un projet est déjà engagé à la Ciotat, travaux en cours) ou l'installation de points d'accueil matérialisés dans les entrées principales du Parc national, avec possibilité d'y trouver des écogardes et des agents d'accueil. Ces volontés s'accordent aussi avec l'objectif de « réhabiliter, valoriser la ruralité et/ou la qualité des interfaces ville / nature » en priorisant un meilleur marquage des entrées du Parc national.

Une meilleure communication est également souhaitée sur le **fonctionnement interne de l'EPPN** : compétences propres à l'EPPN, diffusion et mise à jour de l'organigramme, missions et expertises de son personnel.

3 Conclusions et recommandations

2.3.4 Recommandations sur la gestion des ressources halieutiques

Il ressort de l'évaluation que le soutien à la pêche aux petits métiers reste peu investi sur cette première période de mise en œuvre de la charte. Le manque d'information sur l'évolution de l'activité de pêche professionnelle est mis en évidence. D'autre part, la pêche de loisir est peu abordée dans la charte, elle n'apparaît d'ailleurs pas dans les mesures (hormis la mesure réglementaire 6 pour une réglementation spécifique de la pêche maritime de loisir). L'application de la charte pour une meilleure connaissance et gestion de cette activité-là est donc complexe, avec par exemple des déclarations de capture mal acceptées.

Améliorer les connaissances sur la pêche de loisir et la pêche professionnelle

Les priorités de connaissance à apporter sont les suivantes : un suivi de la ressource et de la « pression pêche » à poursuivre (pêche professionnelle et de loisir), un suivi des CPUE, des indicateurs précis sur la pression pêche professionnelle, le recensement régulier des pêcheurs de loisir.

Compléter les ZNP par des réserves et des zones de protection mixte

L'idée d'instaurer des zones de protection mixtes en complément des ZNP a été proposée par plusieurs acteurs afin de définir des zones tampons où seuls les pêcheurs professionnels auraient droit de pêcher afin de favoriser la pêche aux petits métiers.

Associer les représentants de la pêche de loisir aux décisions du Parc national des Calanques

Instaurer un partenariat entre pêcheurs professionnels et EPPN des Calanques

Aujourd'hui, les données concernant la pêche professionnelle et de loisir sont insuffisantes pour conclure sur des tendances, bien que le nombre de pêcheurs artisanaux professionnels soit en diminution. La petite pêche artisanale qui devrait être soutenue jusqu'aux instances de l'Etablissement Public n'est pas assez écoutée ni assez considérée. Le manque d'échanges et de réflexions conjointes avec les acteurs de la pêche est regretté de manière générale par l'ensemble des acteurs.

Il paraît nécessaire d'établir un dialogue très régulier entre l'EPPN et les instances de pêche : Comité Régional des Pêches / Prud'hommes.

Un partenariat solide entre l'établissement Parc national et les acteurs de la pêche pourrait être un moyen de :

- Faire remonter, via les acteurs de la pêche, des données sur leurs pratiques (type de données à discuter) afin de permettre au Parc national d'évaluer les tendances et d'anticiper avec les acteurs les régulations éventuellement nécessaires ;
- Mieux s'informer sur le braconnage en mer : certains acteurs s'inquiètent d'un braconnage illicite qui augmente sur les prélèvements en mer, qui reste difficile à expliquer et à décrire car très mal renseigné ;
- Valoriser les acteurs participant à cette démarche d'apport de connaissances ;
- Impliquer les pêcheurs professionnels et de loisir dans la gestion durable de la pêche sur le territoire, et notamment valoriser des pratiques ou techniques exemplaires.



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr